

Le Pouvoir judiciaire est le troisième pouvoir de l'Etat. Séparé des pouvoirs législatif et exécutif, il remplit sa mission en toute indépendance et dispose de sa propre administration. Il réunit l'ensemble des autorités judiciaires du canton, dont le Tribunal de protection de l'adulte et de l'enfant.

En prévision du départ de la titulaire actuelle, le Pouvoir judiciaire cherche une ou un:

## **Directrice ou directeur du Tribunal de protection de l'adulte et de l'enfant**

à 100%

Responsable de la conduite de l'ensemble du personnel et de la gestion globale des ressources du tribunal, vous œuvrez de concert avec la présidence pour organiser l'activité judiciaire et développez avec elle un véritable partenariat dans le but d'assurer la cohésion de la juridiction et de faire progresser sans cesse son fonctionnement et la qualité de ses prestations.

Entrée en fonction: à convenir

Pour plus d'informations et postulation:

<https://justice.ge.ch/fr/contenu/postuler-au-pouvoir-judiciaire>